

REGISTRES DE L'ETAT DES PERSONNES.



(Conférence de l'Abbé CYP. TANGUAY à la Convention Littéraire de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, le 25 Octobre 1877.)

Messieurs,

Il semble que la matière soit épuisée sur le sujet des *Archives historiques*. Cependant, je prendrai la liberté, sur la bienveillante invitation qui m'en a été faite, d'attirer, à mon tour, l'attention de messieurs les membres de la Convention littéraire sur une autre source de documents historiques, dont n'a pas parlé M. Turcotte dans l'important mémoire qu'il vient de lire.

Les études et les recherches auxquelles je me suis livré depuis longues années, me permettent de faire connaître et apprécier, une fois de plus, l'importance que nous devons attacher à cette partie des archives canadiennes, je veux dire des registres de mariage, de baptême et de décès, ou autrement dit : *Registres de l'état des personnes*, ces fidèles et authentiques témoins et gardiens des unions, du berceau et de la tombe